



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des
territoires et de la mer**

Service de l'Environnement
Guichet Unique de la Police de l'Eau et de la Nature
Affaire suivie par : Sandrine Delayen
03 21 50 30 18
sandrine.delayen@pas-de-calais.gouv.fr

Arras le, **11 FEV. 2021**

\\d62-ser\dossiers\SER\02-Communes\Baralle-62081\souter\EARL GOUBET
SAMIN\Création\courrier opposition tacite.odt

LRAR

Monsieur,

Vous avez déposé le 10 juillet 2020 un dossier de déclaration auprès du Service de l'Environnement en charge de la Police de l'Eau relatif à la création d'un forage à des fins d'irrigation sur la commune de BARALLE, au titre de la rubrique 1.1.1.0 de l'article R 214-1 du code de l'environnement

En date du 24 juillet 2020, il vous a été demandé de bien vouloir **compléter** votre demande **avant le 24 octobre 2020**.

A ce jour, les éléments demandés n'étant pas parvenus, je vous informe que conformément à l'article R.214-35 du Code de l'Environnement, **votre projet fait l'objet d'une opposition tacite**.

Dans l'hypothèse où l'aménagement envisagé serait maintenu, je vous précise que celui-ci devra faire l'objet d'un **nouveau dépôt de dossier en trois exemplaires** auprès du Guichet Unique de Police de l'Environnement.

Enfin, je vous rappelle que les travaux ne doivent pas être commencés avant régularisation de votre projet au titre du code de l'environnement, sous peine de sanctions pénales.

EARL GOUBET SAMIN Didier
5, Rue de la Mairie
62860 QUEANT



Au cas où vous souhaiteriez déposer un recours contre cette décision, conformément à l'article R. 214-36 du Code de l'Environnement il vous appartient de déposer un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet préalablement à tout recours contentieux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer par
intérim,

Le Chef du Service de l'Environnement

Olivier MAURY

Copie transmise :

- Mairie de BARALLE
- OFB